

Le français des chartes royales au temps de Louis IX

Section 13 – Philologie textuelle et éditoriale

Paul Videsott

En partant de l'édition des chartes en français du XIII^e siècle de la Chancellerie royale parisienne, qui est en train d'être terminée au sein du projet *Les plus anciens documents linguistiques de la France* (cf. <http://www.mediaevistik.uzh.ch/docling/>; Gleßgen 2001, 2003, 2007, 2010), nous nous proposons de décrire les caractéristiques linguistiques les plus importantes des plus anciennes de ces chartes : celles établies sous Louis IX (1226-1270).

Selon les connaissances actuelles, c'est précisément pendant le règne de saint Louis que la Chancellerie royale parisienne utilisa pour la première fois le français (Carolus-Barré 1976, Videsott 2010 ; Videsott à paraître). Ce fait n'est pas dû au hasard, mais semble être lié à un changement général du statut de la langue vulgaire dans l'opinion publique, à partir de la fin du XII^e siècle (Lusignan 2004, Le Goff 1996, 599-601).

La situation de l'usage du français à Paris est particulièrement intéressante. On sait que beaucoup de régions « périphériques » du domaine d'oïl ont utilisé le français bien avant la région centrale, notamment avant l'Ile-de-France. En plus, l'usage du français semble s'être répandu du bas vers le haut, au sens où des chancelleries moins hautement placées dans la hiérarchie féodale ont souvent utilisé la langue vulgaire avant les chancelleries comtales, ducales ou princières. À Paris par contre, la situation est inversée : les premiers documents en français provenant de la région parisienne qui soient connus sont sortis de la chancellerie la plus importante du royaume, la Chancellerie royale. Etant donné l'importance que l'on attribue à la « koinè royale » dans le processus de la formation de la langue standard française, la détermination des caractéristiques linguistiques de ces documents est d'une importance primordiale.

À cette fin, nous analyserons les documents de notre corpus à l'aide de 268 critères linguistiques sélectionnés par A. Dees pour la rédaction de son *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle*. On établira le pourcentage de chaque critère dans notre corpus, puis on le mettra en relation avec les valeurs fournies par Dees pour la « Région parisienne ». Cela nous permettra d'établir le degré de similarité des chartes royales parisiennes avec les autres chartes de la même région, et de faire ressortir les différences les plus significatives.

Bibliographie

Carolus-Barré, Louis : « L'apparition de la langue française dans les actes de l'administration royale », dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1976*, 148-155.

Dees, Anthony : *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle*, Tübingen, 1980.

Gleßgen, Martin-D. : « Bases de données textuelles et lexicographie historique : l'exemple des *Plus anciens documents linguistiques de la France* », dans « De la philologie aux nouveaux médias : éditions de textes, linguistique de corpus, analyse informatique du langage », éd. Harald Völker, Lene Schössler, Martin-D. Gleßgen et Costanzo Di Girolamo, section 2 des *Actes du XXIV^e Congrès international de linguistique et philologie romanes (septembre 2004, Aberystwyth)*, éd. David A. Trotter, Tübingen, 2007, t. I, 373-380.

Gleßgen, Martin-D. : « Das altfranzösische Geschäftsschrifttum in Oberlothringen : Quellenlage und Deutungsansätze », dans *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen : Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium (16.-18. September 1998)*, éd. Kurt Gärtner, Günter Holtus, Andrea Rapp et Harald Völker, Trèves, 2001, 257-294.

Gleßgen, Martin-D. : « L'élaboration philologique et l'étude lexicologique des *Plus anciens documents linguistiques de la France* à l'aide de l'informatique », dans *Frédéric Godefroy : actes du X^e colloque international sur le moyen français (Metz, 12-14 juin 2002)*, éd. Frédéric Duval, Paris, 2003, 371-386.

Gleßgen, Martin-D. : « Présentation générale. Architecture et méthodologie du projet des *Plus anciens documents linguistiques de la France*, édition électronique » dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 168, 2010, 7-24.

Le Goff, Jacques : *Saint Louis*, Paris, 1996.

Lusignan, Serge : « Quelques remarques sur les langues écrites à la chancellerie royale de France », dans *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais. Actes du colloque international (Montréal, 7-9 septembre 1995)*, éd. Kouky Fianu et J. Guth DeLoyd, Louvain-la-Neuve, 1997, 99-107.

Lusignan, Serge : *La langue des rois*, Paris, 2004.

Videsott, Paul : « À propos du plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne (1241) », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 168, 2010, 61-81.

Videsott, Paul : « Quand et avec qui les rois de France ont-ils commencé à écrire en français ? », dans *Actes du XXVI^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes (Valence, 6-11 septembre 2011)*, éd. Emili Casanova, Berlin (à paraître).

Videsott, Paul : « Inventaire d'actes français du XIII^e siècle de la Chancellerie royale capétienne », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes* (soumis).